

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 27 MARS 2023

N° 2023-111 CENTRE AQUATIQUE – INTERVENTION POUR REPRISE PARAMETRAGE GTC

Nomenclature des actes :1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente concernant les conventions,

Dans le cadre des travaux de construction du centre aquatique, une intervention pour le bon fonctionnement de la GTC à distance est nécessaire.

La Présidente décide de signer le devis de l'entreprise GAILLARD pour un montant de 1880,88€ HT.

À CHANTONNAY, le 27 mars 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 28/03/2023.